

Il est clair que le Bureau a accompli un travail important et que les efforts continuent afin d'établir un solide réseau de communications permettant de répondre aux questions que tout employé peut avoir à l'égard du processus de dotation.

### Le contrôle

Les vérificateurs ont pu constater que chaque service de dotation reconnaissait la nécessité de contrôle au sein de cette fonction. Ces services avaient visiblement essayé de ne pas isoler l'aspect contrôle mais plutôt de l'intégrer à l'ensemble des procédures de dotation afin que ces mesures de contrôle ne fassent pas obstacle au bon déroulement du processus. Chaque agent de dotation doit assurer l'efficacité du service. L'équipe de Vérification a constaté que la plupart des sous-sections étaient parvenu à un bon équilibre entre l'aspect contrôle et l'aspect service.

La centrale du Personnel exécute également des fonctions de vérification qui viennent s'ajouter au contrôle exercé par les sous-sections. Toute nomination est officiellement soumise à un examen central mais les procédures n'entraînent pas un examen systématique de tous les dossiers. S'agissant, par exemple, d'une nomination sans concours, la documentation est versée au dossier personnel de l'individu plutôt que d'être transmise au bureau de Vérification pour examen. Les procédures de ce bureau visent la forme des documents plutôt que leur fonds. Ainsi, s'agissant du rapport d'un jury de sélection, on vérifiera l'addition des chiffres mais on ne cherchera pas à savoir si ces chiffres reflètent bien l'évaluation du candidat. Dans d'autres cas on cherchera simplement à s'assurer que le rapport a bien été classé. Dans un même ordre d'idées l'on se contenterait de vérifier que le dossier contient la liste des questions mais on ne cherchera pas à savoir si la qualité de ces questions correspond aux exigences du poste.

En cas de lacune d'un dossier, celui-ci sera renvoyé à la sous-section pour correction. La procédure de vérification ne contient aucune disposition permettant d'assurer la solution de problèmes semblables dans les sous-sections. Dans l'optique du vérificateur, la procédure de vérification du Bureau ne semble pas avoir contribué à la qualité des services de dotation.

En passant du bureau central aux bureaux régionaux on trouve un net fléchissement de l'efficacité des mesures de contrôle établies par l'Administration centrale. Moins de 10 % des activités de dotation du Bureau ont lieu dans les bureaux régionaux. Ces actions sont en général entreprises par l'agent administratif régional, avec l'assistance du surveillant des services de dotation puis l'autorisation du directeur régional.